

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN364

présenté par

M. Naegelen, M. Morel-À-L'Huissier et M. Panifous

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 49, insérer l'alinéa suivant :

« La politique RH et la hausse des effectifs de la DGSE assurent un juste équilibre entre effectifs civils et effectifs militaires. En tout état de cause, les militaires ne sauraient représenter moins de 20 % du total des effectifs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une part minimale de militaires au sein de la DGSE.

Si cette LPM, comme la précédente, entend mettre l'accent sur les services de renseignement et prévoir des recrutements dans le domaine, il est important de préserver l'identité de ces services.

Le directeur de la DGSE, Bernard Émié, a alerté sur la baisse constante de la proportion de militaires au sein de sa direction.

En 2017, la DGSE ne comptait déjà plus que 25 % de militaires dans ses rangs. Il est donc essentiel de placer un plancher de 20 % de militaires pour permettre à la direction de préserver ses compétences et son identité.

Il appartiendra au ministère de renforcer l'attractivité et la fidélisation des effectifs pour ce service, c'est le seul moyen pour maintenir le niveau des équipes de renseignement.